

SAINT-GENIS-L'ARGENTIÈRE

Place aux comptes de la commune



Une nouvelle demande de subvention va être déposée pour la 2 e tranche des travaux, en continuité des barrières posées. Photo Progrès /C.-Lise BOSA

L’approbation des comptes de gestion et administratif a lieu au printemps, une occasion pour les nouveaux élus et le public de comprendre comment fonctionne le budget de la mairie.

Pour l’exercice 2020, les comptes de fonctionnement s’élèvent à 607 268 € en recettes et à 419 768 € en dépenses, soit un excédent de 187 499 €.

Les recettes proviennent pour 87 % des dotations de l’État, et pour 10 % des revenus des immeubles et salles communales.

Les dépenses se composent pour 28 % des charges générales (électricité, eau, maintenance des véhicules et logiciels, réparations diverses, matériel pour les employés de commune, entretien voiries, etc.) ; pour 29 % des salaires des personnels et 11 % des cotisations salariales ; 7 % pour la rémunération des élus ; 25 % pour les frais financiers, subventions accordées, cotisations obligatoires (service d’incendie et de secours, école, assainissement, etc.).

Pour les comptes d’investissement, les recettes s’élèvent à 420 472 € et les dépenses à 112 067 €, soit un excédent de 308 404 €.

Les recettes se composent de l'excédent de fonctionnement que la commune verse à l'investissement pour pouvoir prévoir des travaux ; des subventions reçues ; des retours de TVA, perçus deux ans après les travaux effectués (pour exemple, sur 2021, la commune va recevoir environ 80 000 € pour l'investissement réalisé en 2019, place de la Mairie et rue du Tonkin).

Les principales dépenses d'investissement sur 2020 ont été l'acquisition du terrain Crozier, montée Saint-Roch, la réfection du terrain de tennis et des jeux de boules, l'achat des barrières posées route de Saint-Laurent, ainsi que le changement de copieur de la mairie.